



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2022/396

Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'attribution par la Région-Ile-de-France de la subvention relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Reconquérir les friches Franciliennes » pour la requalification de la friche industrielle « ex Blédina »

Séance du mercredi 30 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 novembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 24 novembre 2022, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle polyvalente de l'école Jacques-Derrida, 60 rue de Seine, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35
Présents à la séance : 25
Excusés représentés : 8
Absents : 2

* Arrivée à 18h37, a pris part au vote pour son compte et celui de J. Kawouk dont elle détient le pouvoir à compter du point n°5 inscrit à l'ordre du jour

** Arrivées à 18h40, ont pris part au vote à compter du points n°5

*** Représenté par A. Monfils jusqu'à son arrivé à 19h34, a pris personnellement part au vote à compter du point n°14

**** A quitté la séance à 19h44 avant le vote du point n°16 en confiant son pouvoir à J. Berrebi

***** A quitté la séance à 20h25 avant le vote du point n°17 en confiant son pouvoir à G. Melin

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg*, Gilles Melin, Souad Medani, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Claudine Cordes, Sylvie Deforges**, Omar Abbazi***, Sonia Schaeffer, Valérie Marion**, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo****, Nejla Toptas*****, Christian Amar Henni, José Peres, Elorn Pierre Pecorari, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Sofiane Seridji à Nicolas Fené, Véronique Gauthier à Marcus M'Boudou, Serge Mercieca à Stéphane Raffalli, Annabelle Mallet à Grégory Gobron, Siegfried Van Waerbeke à Souad Medani, Dounia Lebik à Sémira Le Querec, Jérémy Kawouk à Kykie Basseg, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Loubna Ziani, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaule
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
30 novembre 2022
DÉLIBÉRATION
N°2022/396

Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'attribution par la Région-Ile-de-France de la subvention relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Reconquérir les friches Franciliennes » pour la requalification de la friche industrielle « ex Blédina »

Aménagement

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil régional n° CR 2019-056 du 21 novembre 2019 adoptant le dispositif régional associé au plan « reconquérir les friches franciliennes »,

VU la décision n°2022/011 du mercredi 19 janvier 2022 relative à la demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France : Appel à manifestation d'intérêt – AMI – « reconquérir les friches franciliennes » pour l'entrée de ville Nord secteur « ex Blédina »,

VU la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France n° CP 2022-198 du 20 mai 2022, soutenant la commune de Ris-Orangis pour la réalisation d'une opération de requalification de la friche industrielle « ex Blédina »,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Aménagement, Cadre de Vie et Ecologie en date du 16 novembre 2022,

CONSIDERANT que le dispositif de la Région Ile-de-France Manifestation d'Intérêt - AMI - « Reconquérir les friches franciliennes » s'adresse à tout type de sites délaissés qu'ils soient urbains, économiques, commerciaux, industriels, ou encore agricoles, en zone dense, péri-urbaine, ou rurale, et quelles que soient leurs caractéristiques ainsi que le contexte dans lequel ils s'inscrivent,

CONSIDERANT que la commune a sollicité l'octroi de subvention au taux maximum auprès la Région-Ile-de-France pour l'étude de programmation urbaine de l'aménagement du secteur ex Blédina et permettre de contribuer à atteindre l'objectif régional de zéro artificialisation nette,

CONSIDERANT, que la commune souhaite continuer à relever le défi d'un aménagement harmonieux en donnant une nouvelle vie aux friches stérilisant son territoire et formuler des pistes de valorisation pouvant nourrir un projet de réhabilitation,

APRES DELIBERATION

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution par la Région Ile-de-France de la subvention relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Reconquérir les friches Franciliennes » pour la requalification de la friche industrielle « ex Blédina » ainsi que tous documents subséquents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Publié le : 09 DEC. 2022

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à
compter de sa publication et
de sa notification.

